



ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE

Université du Québec



1^{er} APPEL À PROJET DU FONDS DE RECHERCHE ÉTS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – (FRECC)



Avec la collaboration de



Description de l'appel à projet

- Cet appel à projet provient du nouveau [Fonds de Recherche ÉTS sur les Changements Climatiques \(FRECC\)](#). Cet appel est le premier du FRECC, dont les perspectives sont de mettre en place un programme récurrent, à raison de deux dates de tombées par an à partir de 2022.
- L'aide financière accordée pour le projet sélectionné dans le cadre de ce premier appel à projet est de **25 000\$**. Le comité d'évaluation du FRECC sélectionnera **un (1) projet** pour ce premier appel, dont la date limite de dépôt est le **20 juillet 2021**.
- Les projets de recherche peuvent être de nouveaux projets en démarrage ou, s'il s'agit de projets déjà entamés, ils devraient converger avec les objectifs du programme.
- Cet appel à projet est dédié aux projets de recherche impliquant uniquement des chercheurs principaux de l'ÉTS.

Objectifs du programme FRECC

- Soutenir des projets de recherche visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Conditions d'admissibilité

- Le projet doit être dirigé par un.e chercheur.e régulier.ère l'ÉTS;
- Le projet doit impliquer au moins un.e étudiant.e;

Autres considérations

- Le projet peut se faire en collaboration avec d'autres partenaires académiques (de l'ÉTS ou d'autres institutions) ;
- Le projet peut se faire en collaboration avec d'autres partenaires, quels qu'ils soient ;
- Le projet proposé doit cibler une réduction des émissions de GES soit par la mise en place de projets pilotes (effets directs) soit par la recherche de nouvelles technologies, méthodes, procédés s'inscrivant dans un besoin déjà identifié. Les objectifs de réduction d'émission devront être chiffrés.

Durée du projet

Jusqu'à 1 an.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles défrayées par le montant octroyé par le FRECC dans ce premier appel à projet incluent :

- Des bourses ou autres rémunérations d'étudiant.e.s de 2e et 3e cycles
- Des rémunérations de stagiaires postdoctoraux
- Du matériel ou des fournitures de recherche
- Des frais de diffusion et de transfert de connaissances des résultats de la recherche.
- Des frais de déplacement ou d'inscription à un congrès ou colloque

Procédure de dépôt

- Le programme FRECC ouvrira ses candidatures **le 16 juin 2021**.
- La date limite du dépôt des candidatures est le **20 juillet 2021**.
- Les demandes doivent être soumises via le formulaire en ligne :
 - ↗ Accéder au [formulaire du programme FRECC](#).
- Joindre au formulaire en ligne les documents suivants :
 - 1. Une description du projet. Maximum deux (2) pages. Ce document doit préciser :
 - Une description et les objectifs du projet ;
 - Les étapes et l'échéancier ;
 - Les livrables, les retombées et les résultats escomptés.
 - 2. La description quantitative du potentiel de réduction d'émissions de GES
 - Il peut s'agir d'un projet menant directement à une réduction d'émissions de GES ou du développement d'une technologie, application ou autre qui mènera à une réduction d'émissions de GES lorsqu'elle sera mise en service. La réduction potentielle d'émissions doit être quantifiée et les hypothèses employées, justifiées.
 - 3. La justification des dépenses. Maximum une (1) page sous format EXCEL. Ce document doit :
 - Préciser comment sera utilisée la contribution du FRECC

- La contribution du FRECC s'effectuera en un versement unique au début du projet de la totalité de la subvention (25 000\$).

Limitation des demandes

- Les chercheurs de l'ÉTS peuvent déposer jusqu'à deux (2) demandes maximums au programme FRECC dans le cadre de cet appel à projets.

Livrables à la suite de l'octroi de l'aide financière

Rapport final

Un rapport écrit (max 2 pages) est demandé à l'équipe de recherche sélectionnée dans le cadre de cet appel à projet. Le rapport contiendra les éléments suivants :

- Résumé des résultats,
- Liste des publications et/ou communications,
- Retour sur le potentiel de réduction d'émissions de GES calculé au début du projet (est-ce que cela s'est concrétisé, est-ce que l'estimation est toujours valide ou doit être révisée?)

Communication

Le chercheur principal du projet retenu devra communiquer les résultats de la recherche sous la forme d'une conférence qui sera présentée à la fin du projet à la communauté scientifique de l'ÉTS.

Critères d'évaluation du projet

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- Objectifs du projet;
- Adéquation avec les objectifs du [programme FRECC](#)
- Réalisme du budget et de l'échéancier ;
- Qualité scientifique;
- Potentiel de réduction des émissions de GES du projet;
- Transfert, diffusion et dissémination.

Pour toute question, veuillez contacter : Djazia.Liamini@etsmtl.ca Conseillère à la recherche au Décanat de la recherche de l'ÉTS.